

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24.01.2014**

DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Bruno Rott secrétaire de séance.

I. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.12.2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 17.12.2013

II. RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre au niveau communal, à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires, le Maire :

- rappelle la délibération du Conseil Municipal du 17.12.2013 et la décision de solliciter auprès du DASEN, une dérogation pour la mise en place de la demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin et de justifier cette demande par un projet éducatif de territoire (PEDT) à élaborer par un groupe de travail « enseignant/représentants des parents d'élèves/commune » ;
- informe les Conseillers de la demande des représentants des parents d'élèves de fixer les horaires de cours comme suit :
 - Lu, Ma, Je, Ve : début 8h00 – fin 15h15, pause méridienne inchangée (11h30 à 13h30)
 - Me : libre
 - Sa : début 8h00 – fin 11h00

Le Conseil Municipal, après délibération,

- retient la demande des représentants des parents d'élèves et fixe les horaires de cours de l'école maternelle et de l'école élémentaire comme suit :
 - Lu, Ma, Je, Ve : début 8h00 – fin 15h15, pause méridienne inchangée (11h30 à 13h30)
 - Me : libre
 - Sa : début 8h00 – fin 11h00
- intègre ces horaires au PEDT à transmettre au DASEN.

III. AMENAGEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Maire,

a) présente le projet d'aménagement de la voirie communale rue des Romains Est et son coût estimatif suivant :

1. VOIRIE

1.1. Chaussée	85 800,00 €
1.2. Bordures/caniveau	26 000,00 €
1.3. Trottoirs	72 200,00 €

TOTAL HT 1. VOIRIE	184 000,00 €

2. ECLAIRAGE PUBLIC

2.1. Génie civil	14 000,00 €
2.2. Candélabres + Luminaires	11 700,00 €

TOTAL HT 2. ECLAIRAGE PUBLIC	25 700,00 €

3. DISSIMULATION DU RESEAU FRANCE TELECOM

3.1. Génie civil	25 000,00 €
3.2. Câblage + ingénierie (convention avec France Télécom)	5 400,00 €

TOTAL HT 3. DISSIMULATION DU RESEAU FRANCE TELECOM	30 400,00 €

TOTAL HT	240 100,00 €
Divers, imprévus, honoraires bureau d'études et pour arrondir (env. 10 %)	24 900,00 €

TOTAL HT	265 000,00 €
TVA 20 %	53 000,00 €

MONTANT TOTAL TTC	318 000,00 €
-------------------	--------------

b) propose le plan de financement basé sur les valeurs maximales des aides attendues :

DETR	43 365,00 €
Subvention Région Alsace	50 000,00 €
Subvention CG67	52 600,00 €
FCTVA	49 200,00 €
Fonds propres	122 835,00 €

	318 000,00 €

c) propose l'échéancier de réalisation suivant :

AVP	S 07/2014
Consultation/appel d'offres	S 11/2014
Notification des marchés	S 16/2014
Début des travaux	S 20/2014

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend note du coût estimatif de l'opération ;
- décide la réalisation des travaux ;
- approuve le plan de financement et l'échéancier de réalisation proposés ;
- charge le Maire de solliciter les subventions régionale et départementale, prévues au plan de financement ;
- charge le Maire de demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les opérations de sécurisation de l'espace public en agglomération, savoir la rénovation de l'éclairage public et la création de trottoirs/bordures pour un montant HT estimé à respectivement 25 700,00 € et 98 200,00 € soit un total HT de 123 900,00 €.
- charge le géomètre expert Michel Pettikoffer de Wissembourg de la réalisation du relevé topographique nécessaire à l'opération ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

IV. SUPPRESSION RACCORDEMENT ES

Dans le cadre de l'aménagement du parc de stationnement derrière l'école élémentaire au droit de l'aire de jeux et du terrain multisports, il convient de supprimer deux coffrets de branchement électrique.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide pour des raisons évidentes de sécurité de faire procéder aux travaux de suppression des deux coffrets ;
- accepte le devis de ESR pour un montant de 1059,97 € HT ;
- charge le Maire de donner suite au dossier.

V. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'Adjoint au Maire Philippe Eyermann, en charge du volet « sécurité » au niveau communal,

- informe le Conseil Municipal du projet de mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour objet d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale ;
- présente, détaille et commente le document en cours d'élaboration ;
- précise que la mise en place du PCS se fera par Arrêté Municipal.

VI. ACHAT GROUPE ELECTROGENE

En parallèle à la mise en place du PCS, le Conseil Municipal décide l'achat d'un groupe électrogène pour un coût HT estimé à 810,00 €. Ce matériel servira également à l'éclairage des parkings extérieurs lors de la Streisselhochzeit.

VII. TRAVAUX DE RESTAURATION DE RELIURE

Le Conseil Municipal, considérant les altérations de certains anciens registres,

- décide les travaux de restauration et de reliure sur les registres suivants :
 - registre de mariages AN IX – 1809
 - registre de décès 1840 – 1849
 - registre de tables décennales 1993 – 2012 (1^{ère} reliure)
- note le coût de l'opération, soit 1057,50 € HT

VIII. INDEMNITE DE PERTE D'EXPLOITATION

Vu la délibération du 4 juin 2004 fixant les principes de création de zones tampons naturelles et d'indemnisation avec fixation annuelle des surfaces et des montants,

Vu les problèmes de coulées de boue et d'inondations rencontrés en 2008 et 2009 rue Schloessel et rue des forgerons Nord,

Vu les problèmes de coulées de boue rencontrés en 2010 rue Principale Sud à Niederseebach,

Vu le barème d'indemnisation pour dégâts causés aux cultures et aux sols « Campagne 2012 – 2013 » de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accorde une indemnisation de perte d'exploitation pour les années 2012 et 2013, à L'EARL des Chasseurs sise 89 rue des forgerons 67160 Seebach, pour une surface de 3,00 ares, soit $2200,00 \times 0,03 \times 2 = 132,00$ € ;
- accorde une indemnisation de perte d'exploitation pour les années 2012 et 2013, à Thierry Weissbeck 15 route de Wissembourg 67470 Trimbach, pour une surface de 3,00 ares, soit $2200,00 \times 0,03 \times 2 = 132,00$ € ;
- accorde une indemnisation de perte d'exploitation pour les années 2012 et 2013, à Bruno Michels 7 rue des Violettes 67470 Trimbach, pour une surface de 2,00 ares, soit $2200,00 \times 0,02 \times 2 = 88,00$ €.

IX. DIVERS

a) Remplacement porte de vitrine d'affichage

Suite aux dégradations constatées après les fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal note le montant du devis soit 246,91 € HT pour le remplacement de la porte vitrine du panneau d'affichage Place de la Mairie et charge le Maire d'en passer commande.

b) **Aménagement de la rue Traversière : convention relative à l'effacement des réseaux France Télécom**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Traversière, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'opération d'effacement des réseaux aériens France Télécom et leur mise en souterrain. Le coût de l'opération s'élève à 3470,00 € HT.

c) **Informations au CM**

- Projet d'extension et de sortie du magasin Shopi avec changement d'enseigne ;
- Annonce par l'exploitant, de la recherche d'un repreneur de la boulangerie « s' Streisselhiesel ».

Le Maire
Théo Schimpf